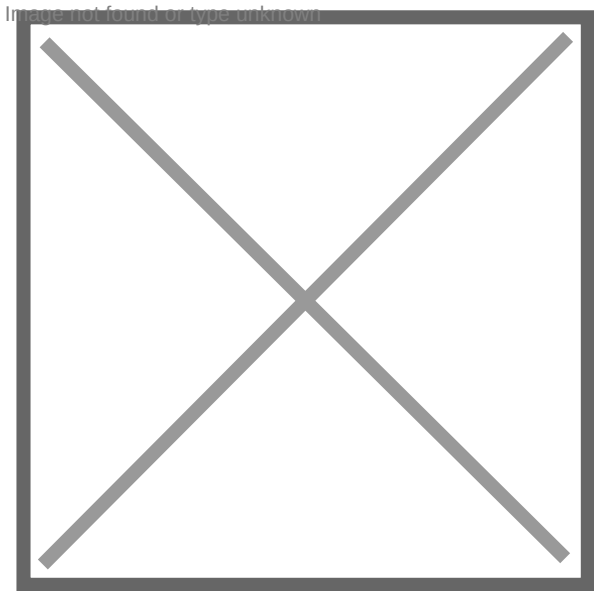




Résidant en france peut-on divorcer en algérie

Par **mezghiche**, le **10/08/2008** à **15:13**

bonjour, nous résidons et nous travaillons mon mari et moi en france, mais ce dernier désire divorcer en algérie, sachant que le mariage a eu lieu en algérie et transcrit à nantes. ai-je le droit de refuser ledit divorce en algérie. merci de me répondre (3 enfants sont issus de cette union et tous scolarisés en france)

Par **jeetendra**, le **10/08/2008** à **18:34**

bonsoir, le mieux vu votre résidence en France et la présence en France de vos enfants, serait de divorcer en France, si il divorce en Algerie ça ne sera pas reconnu en France tout simplement à cause de l'ordre public Français, cordialement